

Projet d'aménagement du parvis de la gare Viotte

Rapporteur : Monsieur le Président

Les principes d'aménagement

Trois variantes ont été élaborées

Les coûts et les projets de financement

3 variantes sont proposées :

Variante 1 :

- séparation des flux TC/taxis et voitures particulières devant le parvis de la gare
- pas d'inversion des sens de circulation, pas de modification des habitudes
- pas de travaux et pas de modification de gestion sur le parking Sceta Parc

Montant estimé des travaux : 500 KF HT

Variante 2 :

- séparation des flux TC/taxis et voitures particulières devant le parvis de la gare ; gestion d'accès des taxis et TC par borne escamotable
- inversion du sens de circulation et d'accès pour les voitures particulières, maintien de l'arrêt minute devant le parvis de la gare
- translation du parking Sceta Parc, suppression de la voie de circulation au bas du parking

Montant estimé des travaux : 2 000 KF HT

Variante 3 :

- séparation des flux TC/taxis et voitures particulières ; gestion d'accès des taxis et TC par borne escamotable.
- inversion du sens de circulation et d'accès pour les voitures particulières, translation de la voie d'arrêt minute au bas du parking Sceta Parc
- modification des entrées et sorties du parking Sceta Parc

Montant estimé des travaux : 1 000 KF HT

Par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} mars 2001, la C.A.G.B. avait adopté le principe suivant :

"Financement du projet

Différentes demandes de subventions seront demandées auprès de l'Etat (taux maximal 40 %), le Conseil Général, le Conseil Régional, l'ADEME, la SNCF et Sceta Parc notamment.

Etant précisé que le Maître d'Ouvrage doit financer au minimum 20 % du projet, la C.A.G.B. dans le cadre de cette maîtrise d'ouvrage financerait cette opération à hauteur minimum de 400.000 F H.T.."

Le montage financier est en cours d'élaboration :

On peut espérer obtenir 40% de financement par l'Etat dans le cadre d'un aménagement améliorant l'accessibilité en gare.

- Cet aménagement pourra également bénéficier au Conseil Général et au Conseil Régional pour la dépose des cars ; le principe a d'ores et déjà été présenté à ces deux partenaires.

- Le Conseil Général se prononce sur une participation de 100 000 francs à ce projet lors de sa séance du 5 juin 2001
- Enfin, on peut espérer pouvoir tenir compte du financement en partie de la SNCF, Sceta Parc, Ville de Besançon et ADEME (dans le cadre de la continuité du projet Evolis TGV).

Point sur l'évolution du dossier

- La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, par délibération en date du 1^{er} mars 2001, a validé le principe de cet aménagement, en tant que porteur du dossier, les études étant suivies par les services techniques municipaux Bisontins.
- Pour poursuivre le dossier technique et le montage financier (demande de subvention à l'Etat), il est indispensable d'obtenir un accord officiel de la SNCF et Sceta Parc sur le principe d'aménagement. Ces deux partenaires ont été saisis officiellement le 25 avril dernier. Aucune réponse n'est parvenue à ce jour au siège de la Communauté.
- L'étape citée ci-dessus est indispensable à la poursuite du dossier.

Au regard des besoins urgents en terme d'amélioration de l'accessibilité des TC routiers à la gare et de la nécessité de proposer un aménagement simple avant la restructuration complète du secteur « Gare Viotte » prévue pour 2007/2008, à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide que la Variante 3 soit retenue préalablement et fasse l'objet des discussions avec la SNCF et Sceta Parc.

Pour extrait conforme,

Le Président